

Zeitschrift: Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie
Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie
Band: 5 (1979)
Heft: 2

Artikel: La criminalité féminine
Autor: Groman, Dvora
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1046985>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CRIMINALITE FEMININE

Dvora Groman, Université de Genève

I. INTRODUCTION

En comparant la documentation massive concernant les divers aspects de la délinquance des hommes avec celle des femmes, il ressort clairement que les travaux spécifiquement dédiés aux femmes délinquantes, aux causes de leur criminalité, et à leur traitement, sont des contributions plutôt sporadiques. La perpétration du crime fut, depuis toujours, considérée comme prérogative masculine, tandis que les femmes restaient des déviantes subalternes : "Second-class criminals whose presence in the crime statistics was tolerated only in the categories of prostitution, shoplifting and an occasional husband poisoning"(1).

II. L'IMAGE STATISTIQUE

La raison souvent retenue par les criminologues et les sociologues pour expliquer cet état de fait, se fonde sur les données statistiques (condamnations) portant sur la délinquance comparée des hommes et des femmes. Et comme on constate un peu partout, que la proportion de délinquants masculins par rapport aux délinquantes varie de 3 à 12(2), cela a eu pour conséquence l'affirmation que la délinquance féminine était relativement insignifiante, "irritante plutôt que dangereuse"(3); n'étant pas un problème social pressant, les femmes sont restées "invisibles" (4).

En rapport avec l'aspect quantitatif des statistiques criminelles, mention est faite du caractère banal de la criminalité des femmes; ainsi certains se sont efforcés de mettre en évidence l'existence des délits typiquement féminins(5) qui "demandent une moindre force physique et intellectuelle"(6).

Nul doute que, dans l'ensemble, ce sont les infractions contre le patrimoine qui sont à l'origine de la majorité des poursuites pénales (pour les hommes comme pour les femmes(7)). Cependant, une même qualification ne recouvre pas toujours le même domaine pour les femmes et pour les hommes : les infractions contre les biens commises par des femmes, consistent essentiellement en vols à l'étalage, vols domestiques ou dans les vestiaires, et impliquent normalement des soustractions d'objets de peu de valeur(8); de plus, en considérant le rôle de la femme dans la société qui consiste souvent à faire les achats pour son ménage, cette infraction ne paraît pas alarmante; elle consiste plutôt en "extension" du rôle féminin(9). Il ne faudrait pas oublier que les statistiques officielles sont un produit du processus pénal, et peuvent être influencées par une hypocrisie morale; ainsi, dans la mesure où des comportements tels que l'incorrigibilité ou l'indiscipline des filles font intervenir de plus

en plus les agents de contrôle, ne pourrait-on pas craindre une image faussée?(10); une étude de Terry (1970) a bien montré que les filles étaient traitées plus sévèrement que les garçons à cause de la nature "sexuelle" de leurs infractions(11).

Cette sévérité, exprimée surtout par un recours relativement fréquent à l'institutionnalisation, (même en l'absence de condamnations antérieures) est d'ailleurs également dénoncée par d'autres auteurs(12). Tout comportement avec implications sexuelles est vu comme délit "serious" quand il s'agit d'une fille; tandis que pour les garçons c'est un comportement "naturel" et adapté.

Cette idée que la forme privilégiée de la délinquance féminine est la délinquance sexuelle, est persistante en dépit de toutes les statistiques; la sensibilité masculine (législateur, policier, juge, etc.) semble être plus touchée par les activités sexuelles des filles et des femmes, qu'inquiétée par les autres formes de leurs activités délictuelles(13).

En revanche, l'entourage, le milieu familial en particulier, semble moins bien accepter la délinquance féminine que celle des garçons(14). Un certain nombre de mesures de placements de filles n'ont sans doute pas d'autre origine que le rejet de la famille, qui se sent déshonorée par une délinquance sexuelle.

La délinquance de la fille, quelle que soit la forme qu'elle emprunte, est si contraire aux attentes de rôles la concernant qu'elle ne peut que la conduire à un sentiment d'exclusion et de rejet(15).

Pour une femme délinquante, le péché est double : elle a non seulement enfreint les lois de la société, mais elle est sortie de son rôle traditionnel de femme passive, épouse et mère(16).

III. LES APPROCHES CLASSIQUES DE LA DELINQUANCE FEMININE

Les références faites au sujet de la femme délinquante dans les écrits du siècle dernier, font apparaître un être vicieux et dépravé(17). La conceptualisation du rôle, et de la nature de la femme se base essentiellement sur la perception de la femme bourgeoisie du 19ème siècle. Sa position sociale (inférieure), son mode de vie passive, ses petites rivalités, sont considérées comme inhérentes à la nature féminine. Dès lors, pour que la femme soit capable d'entreprendre la carrière du vice ou du crime, il faut que "le fondement sur lequel s'appuyait la moralité de ses actes croule et disparaisse(18), il faut que sa nature subisse une transformation; cette femme doit être "écartée" comme une exception pathologique.

C'est un concept semblable qui dominait à leur époque, les recherches de Tarnowsky(19) et Lombroso(20). Etant donné que les femmes contrôlées ne présentaient pas, pour une grande majorité

les traits du "criminel-né", plutôt que d'abandonner la théorie de l'atavisme (dans la meilleure tradition lombrosienne!), Lombroso et Ferrero se penchaient sur le concept du déterminisme biologique. Les déviantes sont peu "visibles" car les femmes en général sont "relativement primitives". La femme criminelle fait exception à double titre : comme criminelle et comme femme. Si des contraintes normales, qui "conservent" la femme honnête, telles que la maternité, la pitié, la faiblesse, n'ont pas pu empêcher le passage à l'acte, cela ne peut que prouver à quel point cette femme est "pervers et monstrueuse". Si elles ne sont pas plus "morales" que les hommes, elles sont plus conservatrices, plus respectueuses de l'ordre établi. Cette idée qu'on trouve d'ailleurs dans des travaux récents(21), fait quand même sourire quand on constate que Lombroso et Ferrero rattachaient le conservatisme à l'"immobilité de l'ovule, en comparaison avec la mobilité du zoosperme"(22).

Ces chercheurs relevaient également que le pourcentage de femmes représentant le type du "criminel-né" était plus élevé parmi les prostituées que parmi les délinquantes. Pour eux, la prostitution était le substitut féminin de la délinquance. Dans des situations qui conduiraient un homme à la délinquance, une femme peut trouver une solution à travers la prostitution(23).

Un autre thème qui revient souvent est la mise en évidence des traits "masculins" chez les femmes criminelles : pour Lombroso et Ferrero, la femme présente normalement une biologie qui est antithétique au crime; d'où la "conclusion" que si elle est une "vraie criminelle", elle doit forcément se rapprocher de l'homme-criminel.

Les thèses de Lombroso et Ferrero ont alimenté l'image de la femme criminelle "irrécupérable", au-delà de toute rédemption; et cela subsiste de nos jours(24). Un travail contemporain, resté assez proche de la tradition positiviste, est sans doute la thèse de Cowie et de Slater(25). Ils cherchent à démontrer en particulier que la criminalité chez la fille est un signe de pathologie, et ainsi trouvent-ils que la fille délinquante présente des défauts physiques tels que hypercroissance, lourdeur, grossièreté, etc., qu'ils estiment être des facteurs constitutionnels et de prédisposition à la délinquance(26). De même, si les filles ne participent pas aux crimes de violence, c'est toujours à cause de leur structure physiologique et hormonale (et point par manque d'opportunité ou de contrôle social plus rigide!). C'est surtout dans ce sens que se retrouve la ressemblance avec les positivistes italiens - pour qui également, l'existence des facteurs sociaux servaient uniquement à la "canalisation" de l'état biologique anormal(27).

A côté des explications purement physiologiques, on connaissait au début du siècle des théories plus sophistiquées renfermant des facteurs psychologiques et socio-structurels. "The Unadjusted

Girl" (1923) de Thomas(28) illustre la nouvelle idéologie "libérale", dans ce sens que la délinquante n'est plus considérée comme dépravée et monstrueuse, mais plutôt comme "malade". C'est aussi le renversement dans la perspective du traitement : plutôt que de protéger la société par la punition de ses criminels, on propose de les réhabiliter afin de prévenir le mal. D'après Thomas la délinquance féminine est une réaction normale de la femme dans certaines conditions sociales. Comme Lombroso, il croit aussi que la femme est munie d'un système nerveux différent de celui de l'homme : son attente de réponses, qui est extrêmement intense, peut conduire à la solution déviante, notamment à la prostitution. Pour cet auteur, la délinquance de la femme est, principalement sexuelle, car son sexe sert à réaliser des désirs multiples(29). Thomas fait l'analogie entre la vertu féminine et le marché : pour une femme "honnête", son corps servirait de capital pour l'échange du mariage, voire l'acquisition d'une sécurité, alors que la femme "légère" négocie son corps pour l'amusement et les excès(30).

Il n'est pas étonnant de constater que ces études se basent principalement sur les délinquantes sexuelles. Dans une étude des années, 1930, une femme-avocat hollandaise, Eugenia Lekkerkerker visita les prisons pour femmes (reformatories) et dans son rapport révélera que parmi les détenues (1923), la majorité des femmes étaient condamnées pour délits sexuels(31). Elle observa également une confusion entre contrôle légal et contrôle médical, notamment un renvoi plus fréquent en prison de femmes touchées par une maladie vénérienne, (ce qui n'était pas du tout la pratique exercée à l'égard des hommes impliqués dans des délits sexuels). Cependant, malgré cette prise en charge accrue, la délinquante sexuelle restera considérée comme une dévoyée, qui a besoin de protection plutôt que comme une criminelle dangereuse (32).

A cette période, paraît la publication très connue des Glueck(33), qui ont étudié cinq cents femmes condamnées pendant plusieurs années, qu'ils ont suivies après leur libération. Pour les Glueck, les facteurs qui jouent dans le passage à l'acte se résumant en : infériorité mentale, difficultés économiques, manque d'éducation et instabilité familiale. Ils mettent surtout l'accent sur la probabilité que ces femmes délinquantes laisseront un "héritage social malheureux" à la nouvelle génération (en se basant sur le fait que 80% des mères détenues présentaient des attitudes allant de l'indifférence à l'hostilité envers leurs enfants!) (34).

L'approche classique de la délinquance féminine se distingue essentiellement par son caractère "factoriel". En passant des théories "monocausales" (Lombroso, Tranowsky) à des théories multicausales (Thomas, Glueck) ces études montrent une certaine attitude qui se base sur des hypothèses implicites ou explicites

relatives à la "vraie nature" de la femme(35). Aucune considération n'est donnée à l'intérêt de plus en plus manifeste de la part des agents de contrôle à ce phénomène. Le système légal est considéré comme allant de soi ("taken for granted") sans aucune allusion à sa fonction de "fabrication" de la délinquance(36).

Jusqu'aux années 1950, on connaîtra encore quelques travaux de moindre envergure. On sollicitait les instincts tels que la tendresse, la soumission, la peur, pour expliquer l'inhibition féminine (37), ou encore le développement psychologique (par exemple que la jeune femme - jusqu'à l'âge de 25 ans- serait moins assiégée par des frustrations(38)). Tout cela ne contribuait qu'à renforcer les mythes existant sur les femmes; pour certains (39) c'est avec la parution du livre de O. POLLAK (40) que la déviance féminine suscite un regain d'intérêt, et apparaît sous un autre jour.

IV. LE CARACTÈRE MASQUE DE LA CRIMINALITÉ FÉMININE

Pollak est surtout connu, car il a établi le rapprochement entre le faible taux de la délinquance féminine et la nature de la femme, qui selon lui, arrive plus facilement à "cacher" ses méfaits. Pour lui, la délinquance féminine est en réalité beaucoup plus élevée qu'il n'apparaît dans les statistiques, et cela pour raisons diverses. C'est d'abord le rôle social de la femme, qui est souvent ménagère, domestique ou infirmière, qui lui fournit l'occasion de commettre des crimes sans prendre le risque d'être découverte. Et même si elle est découverte, elle est rarement dénoncée à la police, car les victimes typiques de la femme-délinquante (mari, amant, enfants)(41) rapportent rarement ses infractions au système de justice pénale.

Une certaine idée de la femme "trompeuse", très souvent critiquée, concerne l'image de la femme capable de manipuler et de mentir beaucoup plus facilement que l'homme, par des facteurs biologiques et sociologiques. Ce trait, explique-t-il, est le reflet d'une habitude qu'ont les femmes à réprimer leurs instincts agressifs, de cacher leurs malaises périodiques, de dissimuler leurs activités sexuelles : elles s'accoutumant ainsi à tromper. Pollak va même plus loin du rôle "passif", qu'il assume la femme pendant l'acte sexuel; ainsi, le corps de la femme permet la simulation... son défaut d'orgasme n'empêche en rien sa capacité de participer à l'acte(42); de là à tromper dans tous les domaines, il faut peu!

Le recours à la biologie sert souvent chez Pollak à expliquer l'influence psychologique de certains processus physiologiques. La tentative de montrer qu'il existe un certain déséquilibre biologique, psychique ou social chez la femme qui commet des infractions est implicite dans cette méthode. Pollak souligne particulièrement les phases "génératives", voir la menstruation, la grossesse et la ménopause(43).

Un autre facteur essentiel du phénomène de la délinquance cachée chez la femme se trouve, selon Pollak, dans l'attitude "chevaleresque" que manifeste le système de la justice pénale vis-à-vis des femmes. Cette observation, d'ailleurs exprimée par Thomas(44), met l'accent sur une certaine réaction protectrice de la part de la police, du ministère public et des juges quand il s'agit d'une délinquante(45). Ce concept classique qui se base sur la notion de la femme "dame" (lady), qui a de moindres chances d'être "prise dans les bras de la justice pénale"(46), est fortement contestée. C'est surtout un rapport de Reckless et Kay(47) réitérant l'idée de Pollak et de ses prédecesseurs, qui a suscité une série de publications(48).

V. LA "NOUVELLE" CRIMINALITÉ FÉMININE

L'effort de voir la délinquance féminine en relation avec la répartition différente des rôles entre les sexes, représente ces dernières années un véritable "revirement" du factorialisme biologique ou psychologique traditionnel. Ces théories font ressortir la part qui revient aux différentes méthodes de socialisation dans notre culture. La fille est généralement plus surveillée, protégée et confinée au foyer, et lorsqu'elle sort, un plus grand contrôle est exercé sur elle par sa famille et par la société. Certes, quand le rôle féminin comporte trois grandes dimensions : dépendance, maternité et rôle sexuel(49), on comprend facilement pourquoi on apprend à la fille d'être passive, domestiquée; en somme d'être aimée pour son charme, sa gentillesse et son conformisme(50). Par conséquent, la fille sera généralement supposée non-violente.

Ce rôle féminin, modèle de conduite, a forcément des répercussions sur le "produit de la justice pénale, notamment, la femme-délinquante.

Implicite dans la théorie du "rôle", on rencontre une autre hypothèse qui se penche spécialement sur les modifications qui s'effectuent dans le statut social de la femme. Ce rapport fait entre le "féminisme" ou la "libération" de la femme et la criminalité croissante n'est pas du tout nouveau. On trouve déjà chez Lombroso l'idée que l'éducation de la femme (présente un danger), car en ôtant les contraintes (attachement au foyer et maternité) la criminalité latente risque d'émerger. Thomas, de son côté, dénonce "l'époque moderne" comme intensément immorale, résultat de l'émancipation de la femme(51); Pollak prévoit que l'égalisation sociale progressive entre les sexes conduira à un accroissement de la délinquance féminine(52).

Cet effort d'attribuer le changement à l'émancipation de la femme est pratiquement la base du livre de Freda Adler(53). C'est grâce à des évolutions dans le "self-perception", aux capacités et aux aspirations chez la femme, combinées avec les nouvelles opportunités, qu'on peut expliquer ce détachement des infractions stéréotypées.

Cette approche continue d'être contestée. Carol Smart par exemple

(54), croit bien que les changements matériels et structurels sont en train de prendre leur place dans la vie des femmes, indépendamment des revendications pour l'égalité des sexes. Cependant ces changements de comportement ne sont pas en relation directe et indispensable avec le mouvement de la libération de la femme. Les deux sont finalement le produit d'un processus économique, politique et historique. Accepter le lien entre criminalité et "féminisme" serait finalement une autre tentative d'explication monofactorielle.

Il y a d'ailleurs une confusion considérable sur le sens de l'émancipation et la déviance féminine chez les criminologues. Généralement on comprend ce phénomène dans le sens que les femmes cherchent à imiter de plus en plus les hommes : qu'elles deviennent plus violentes. Pourtant on sait trop que cette stéréotypie et cette polarisation des modèles féminins et masculins est si souvent reprochée et ne laisse pas d'alternative légitime. Il est très important de ne pas traiter l'émancipation de la femme comme phénomène social isolé.

Même les agences de ~~contrôle~~ sont désorientées par ce changement, surtout quand elles restent encore attachées à un univers exclusivement masculin (55). Afin de pouvoir mener une recherche sur la femme et la déviance, il faut d'abord comprendre que les hypothèses faites par les auteurs traditionnels demandent une mise en question sérieuse qui peut aller même jusqu'à la "rupture" épistémologique, comme c'est le cas dans le domaine de la criminalité masculine. Ce n'est pas tellement la nature différente de la femme qui est en cause, mais plutôt la réaction qui a créé cet effet du "ghetto" autour de la femme et les attitudes de ségrégation exprimées à son égard jusque dans le système de justice pénale.

.....

N O T E S

- 1/ ADLER (F.), "The interaction between women's emancipation and female criminality", in : Inter.Jour. of Criminology and penology, 1977, No 5, p.101.
- 2/ ALGAN (A.), "Etude comparative de la délinquance juvénile des garçons et des filles", dans : Annales de Vaucresson, No 5, (1967), p.195.
LEAUTE (J.), "Criminologie et science pénitentiaire", Paris PUF, 1972, pp. 411-416.
BERTRAND (M.-A.), "Le caractère discriminatoire et inique de la justice pour mineurs : les filles dites "délinquantes" au Canada, dans Déviance et Société, Genève, No 2/1977, p.197.
Rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines: exécution pénale pour les femmes en Suisse. Berne, 1978.

Selon les publications annuelles des statistiques en Suisse (Berne), la distribution selon le sexe pour les années 1974-1976 (à titre d'exemple) se révèle assez constante :

Année	Total des condamnations	dont femmes
1974	49'515	4'941
1975	50'204	5'185
1976	48'486	5'128
Les femmes forment le dixième de l'ensemble des condamnés.		

- 3/ "Socially offensive rather than actually dangerous" formulé si bien par : RASCHE (C.E.), "The female offender" as an object of criminological research", in, BRODSKY (A.M.) (édit.), The Female offender, Calif. Sage, 1975, No 19, p.12; HEIDEN-SOHN (F.), The deviance of women : a critique and an enquiry", British Journal of Sociology, 1968, No 2, p. 160.
- 4/ WOOTTON (B.), Social science and social pathology, London Allen & Unwin, 1959.
- 5/ LOMBROSO (C.) et FERRERO (G.), La femme criminelle et la prostituée, Paris, Alcan 1896. Ils citent l'infanticide, l'avortement, l'empoisonnement des membres de la famille, les mauvais traitements à l'enfant, les vols domestiques et les recels. MANNHEIM (H.), Comparative Criminology", vol.2 London, Routledge & Kegan, 1965, pp. 690-708, trace un tableau historique de la délinquance spécifiquement féminine et cite l'adultère, l'inceste, l'emprisonnement, l'infanticide, la sorcellerie et même le brigandage en compagnie d'hommes (au XIVe siècle).
- HEUYER (P.), "Criminologie féminine", in L'équipement en criminologie, pp. 445-450 ajoute également les lettres anonymes le chantage et le faux témoignage.
- 6/ LOMBROSO (C.) & FERRERO (G.), Op.cit. note(5).
- 7/ Pour la Suisse, concernant le groupement des condamnés par sexe et par délits, les femmes atteignent une forte proportion dans les infractions contre le patrimoine.

Année	Art. 111-136 CPS				Art. 137-172 CPS			
	Hommes en %		Femmes en %		Hommes en %		Femmes en %	
1974	1850	12,3	169	5,4	1909	12,2	203	6,2
1975	8024	53,2	2839	76,8	8858	56,4	2498	75,8

- 8/ GIBBENS (T.C.N.) and PRINCE (J.), Shoplifting, London, Institute for the study and treatment of delinquency, 1962.
- HOFFMANN & BUSTAMENTE, "The nature of female criminality", in Issues of Criminology, Vol.8, Berkeley, 1973, p. 117.
- 9/ SMART (C.), Women, crime and Criminology - a feminist critique, London, Routledge & Kegan, 1976, p.10, "Shoplifting is "role-expressive" both in method and in its object, unlike other forms of deviance which appear to contradict the traditional, stereotyped, female sex role".
- 10/ BERTRAND (M.-A.), op.cit., note(2), p. 193, "70% des jeunes déclarés délinquants pour motifs d'immoralité sexuelle et d'incorrigibilité sont des filles".
- 11/ TERRY (R.M.), "Discrimination in the handling of juvenile offenders by social control agencies", in GARABEDIAN and GIBBONS (éd.), Becoming delinquent, Chicago, Aldine, 1970.
- 12/ BERTRAND (M.-A.), op.cit. note(2)
- CHESNEY-LIND (M.), "Judicial paternalism and the female status offender", in Crime and Delinquency, 1977, No 2, p.121.
- ARMSTRONG (G.), "Female under the Law - "Protected" but unequal", in Crime and Delinquency, 1977, no 2, p.109.
- CONWAY (A.) & BOGDAN (C.), "Sexual delinquency - the persistence of a double standard", in Crime and Delinquency, 1977, No 2, p.131.
- ALGAN (A.), op.cit. note(2), p. 213
- 14/ BERTRAND (M.-A.), "Self Image and delinquency", in Acta Criminologica, vol.II, 1969, p.71
- 15/ KONOPKA (G.), The adolescent girl in conflict, New Jersey Prentice Hall, 1966.
- 16/ FAUGERON (C.), et al., "Femmes en prison ... non plus""sur" la prison, mais "de" la prison, dans, Actes, Paris, Novembre 1977, p.37.
- LOMBROSO, op.cit., note(5) parle également d'une "exception à double titre", p. 429.
- 17/ DUCPETIAUX, Des progrès et de l'état actuel de la réforme pénitentiaire, Bruxelle, 1837, pp. 387-395.
- 18/ DUCPETIAUX, op.cit., note(17), pp. 389-390.
- 19/ TARNOWSKY (P.), Etude anthropométrique sur les prostituées et les voleuses, Paris, 1889.

- 20/ LOMBROSO (C.) et FERRERO (G.), op.cit. note(5).
- 21/ FAUGERON (C.) et POGGI (D.), "Les femmes, les infractions, la justice pénale : une analyse d'attitudes", dans Revue Inst. Sociologie (U.L.B.), 1975.
- 22/ LOMBROSO (C.) et FERRERO (G.), op.cit., (note 5), p. 343.
- 23/ Cette idée serait reprise et mise en valeur par HEUYER, op.cit., (note 5), p.451 : "Pour se procurer de l'argent, l'homme sans scrupule vole ou tue pour voler; la femme se prostitue".
- 24/ RASCHE (C.E.), op.cit. (note 3).
- 25/ COWIE (J.), COWIE (V.) et SLATER (E.), Delinquency in girls, Heinemann, 1968.
- 26/ COWIE et al., op.cit. (note 25), pp. 166-167.
- 27/ SMART (C.), op.cit. (note 9), p. 56.
- 28/ THOMAS (W.I.), The unadjusted girl, New York, Harper & Row, 1923.
- 29/ THOMAS (W.I.), Op.cit., note (28), p. 109 : "The beginning of delinquency in girls is usually an impulse to get amusement, adventure, pretty clothes... freedom in the larger world... Their sex is used as a condition of the realization of other wishes. It is their capital".
- 30/ Thomas ne reconnaît pas du tout les causes économiques : "Life is rarely so hard that a young woman cannot earn her bread. But she cannot always live and have the stimulation she craves" (p. 241).
- 31/ LEKKERKERKER (E.C.), Reformatories for women in the United States, Holland J.B., Wolters, 1931.
"Prostitution, fornication, adultery, disorderly conduct or vagrancy, i.e. sex offenses which in Holland would either not be punishable at all, or would rarely be punished with imprisonment.
- 32/ LEKKERKERKER (E.C.), op.cit. note(31).
"From the beginning women delinquents were much more regarded as erring and misguided human beings needing protection and help than as dangerous criminals against whom the social order should be protected... as the common saying goes, "They had harmed no one but themselves".

- 33/ GLUECK (E.) et (Sh.), Five hundred delinquent women, New York, Alfred A. Knopf, 1934
- 34/ Le rôle de la mère dans la formation de la personnalité des sujets destinés à devenir des délinquants se retrouve chez PINATEL (J.), Criminologie, Paris, 1963, pp. 152-158.
- 35/ KLEIN (D.), "The Etiology of female crime : a review of the literature", in : CRITES (L.) (éd.), The female offender, Mass Lexington, 1976, p.8 : "The road from Lombroso to the present is surprisingly straight".
- 36/ SMART (C.), op.cit. note(9), p.57.
- 37/ BURT (C.), The young delinquent, London, University Press, 1945.
- 38/ CASSITY (J.-H.), "Socio-psychiatric aspects of female felons", in Journal of Criminal psychopathology 1941/1942, No 3, pp. 597-604.
 "Woman is in her full bloom of attractiveness in the early 20's and as a consequence during those years, she is least beset by the emotional frustrations which she begins to experience after 25".
- 39/ RACHE (C.E.), op.cit. note(3), p. 24.
- 40/ POLLAK (D.), The criminality of women, Phil. University of Pennsylvania Press, 1950.
- 41/ Op.cit. note(4), p. 149
- 42/ Op.cit. note(40), p. 10 : "Man must achieve an erection in order to perform the sex act... pretense of sexual response is impossible for him. Woman's body, however, permits such pretense... lack of orgasm does not prevent her ability to participate in the sex act".
- 43/ Op.cit., note(40), p. 157; à propos de "menstruation", BURT (op.cit.), note(37) les femmes au moment de la menstruation, commettaient les infractions avec moins d'habileté et c'est leur maladresse qui jouerait sur le taux de leurs arrestations.
- 44/ THOMAS (W.I.), op.cit. note(29), qui attribue le traitement différentiel au fait que les femmes ne constituent pas un danger sérieux pour le patrimoine, mais elles sont quand même rigoureusement traitées dans des affaires qui relèvent du domaine de la sexualité.
- 45/ POLLAK (O.), op.cit. note(40), p. 151

- 46/ Pour reprendre une expression de : ANDERSON (E.A.), "The "chivalrous" treatment of the female offender in the arms of the Criminal justice system : a review of the literature", in Social Program, vol 23/1976, p. 350.
- 47/ RECKLESS (W.) and KAY (B.), "The Female Offender", Report to the president's commission on Law enforcement and the administration of justice, Washington D.C. Government Printing Office, 1967. Notamment, p.13 qui parle du "Lady Macbeth factor" et "The chivalry factor".
- 48/ ARMSTRONG (G.), op.cit. note(12)
 CHESNEY-LIND (M.), op.cit. note(12)
 KLEIN (D.) and KRESS (J.), "Any woman's blues", A critical overview of women crime and the criminal justice system, in Crime and Social Justice, no 5/1976.
 SMART (C.), op.cit. note(9), pp. 108-145
 CRITES (L.), "Women offenders : Myth VS reality", in CRITES (L.) (éd.), The female offender, Mass., Lexington, 1976, pp. 39-43.
 HEIDE (W.S.), Feminisme and the "fallen woman", in BRODSKY (A.) (éd.), The female offender, Calif. Sage, 1975, p. 77.
 DECROW (K.), Sexist Justice, New York, Vintage Books, 1975
- 49/ KELLERHALS (J.), "Dimensions familiales de la stratification", dans Revue Française de Sociologie, XV, 1974, pp. 459-486.
- 50/ ALGAN (A.), op.cit. note(2)
- 51/ THOMAS (W.I.), op.cit. note(28), pp. 84-85
- 52/ POLLAK (O.), op.cit. note(40), pp. 58-75
- 53/ ADLER (F.), Sisters in crime, The Rise of the New Female Criminal, New York, McGraw-Hill, 1975.
 Egalement, ADLER (F.), op.cit. note(1)
 SCUTT (J.-A.), "Toward the liberation of the female law-breaker", in, International Journal of Criminology and Penology, 1978, No 6, p. 5.
- 54/ SMART (C.), op.cit., note(9), pp. 72-73
- 55/ ROBERT (Ph.), Images du viol collectif et reconstruction d'objet, Genève, Médecine et Hygiène, 1976

Z U S A M M E N F A S S U N G

Die Verübung eines Verbrechens wird seit jeher als ein männliches Privileg angesehen, während die Frauen untergeordnete Straftäterinnen bleiben.

Thema dieser Studie sind die Gründe dieses Sachverhaltes.

Die Verfasserin untersucht zuerst anhand der Statistiken (der Verurteilungen) die Unterschiede zwischen männlicher und weiblicher Delinquenz und analysiert dann die klassischen Ansätze der Theorien der weiblichen Delinquenz.

Diese Ansätze unterscheiden sich vor allem durch ihren "faktoriellen" Charakter.

Von den "monokausalen" Theorien (Lombroso, Tranowsky) bis zu den "multikausalen" Theorien (Thomas, Glueck) zeigt sich überall eine bestimmte Haltung, die auf impliziten oder expliziten Hypothesen über die "wahre Natur" der Frau beruhen.

Die Verfasserin bespricht den verschleierten Charakter der weiblichen Kriminalität, besonders einen Bericht von Reckless und Kay und wendet sich dann den verschiedenen Theorien der "neuen Kriminalität der Frau" zu.

* * *

Collection **DEVIANC ET SOCIETE**

Philippe ROBERT
Thibault LAMBERT
Claude FAUGERON

**Image du viol collectif
et reconstruction d'objet**

Pierre LASCOUMES

**Prévention et contrôle social
Les contradictions du travail social**

Philippe ROBERT
Thierry GODEFROY

**LE COUT DU CRIME
ou l'économie poursuivant le crime**

Philippe ROBERT
Claude FAUGERON

**LA JUSTICE ET SON PUBLIC
les représentations sociales
du système pénal**

Manuel-Luis LOPEZ

**“ HANDICAPES SOCIAUX ”
ET RESOCIALISATION**
diversité des pratiques
et ambiguïté de leurs effets

Masson — Médecine et Hygiène



éditions médecine et hygiène genève

78, Avenue de la Roseraie, Case 229, CH 1211 Genève 4